

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 1997



**Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements**

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 1997



**Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements**

Tables des matières

Page

- 3** Lettre de transmission
 - 4** Introduction du Secrétaire général
 - 6** Etats membres
 - 6** Différends soumis au Centre
 - 9** Listes de conciliateurs et d'arbitres
 - 10** Publications et activités consultatives
 - 12** Conférences
 - 13** Trentième session annuelle
du Conseil administratif
 - 13** Finances
-

Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

le 2 septembre 1997

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 5(4) du Règlement administratif et financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil administratif le Rapport annuel sur les activités du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements prescrit à l'article 6(1)(g) de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Le présent Rapport couvre l'exercice allant du 1^{er} juillet 1996 au 30 juin 1997.

Ce Rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'article 19 du Règlement administratif et financier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.



Ibrahim F. I. Shihata
Secrétaire général

Monsieur James D. Wolfensohn
Président
Conseil administratif
Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

Introduction du Secrétaire général

Au cours de l'exercice 97, la Croatie a signé la Convention du CIRDI et la Bosnie-Herzégovine l'a ratifiée. Avec l'acceptation de la Convention par la Bosnie-Herzégovine, 30 pays européens sont actuellement membres du CIRDI. Au total, à la clôture de l'exercice, le CIRDI comptait 141 Etats signataires de la Convention et 127 Etats membres.

Le nombre de traités relatifs à des investissements a continué d'augmenter sensiblement. A ce jour, le personnel du CIRDI en a compté près de 1.200. Sur ce total, il a estimé à quelque 900 le nombre des traités qui prévoient le règlement par arbitrage du CIRDI des différends découlant des investissements dont ils font l'objet. Plusieurs lois récentes sur les investissements font ainsi référence à l'arbitrage du CIRDI. Certaines des lois et certains des traités plus récents prévoient aussi la possibilité de soumettre ces différends à un arbitrage en vertu des Règlements du Mécanisme supplémentaire. D'autres prévoient un arbitrage *ad hoc* en vertu du Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, le Secrétaire général du CIRDI faisant fonction d'autorité désignée pour la nomination des arbitres.

En 1997, ces tendances se sont reflétées sur la charge de travail du Centre. Le Secrétaire général a été saisi de six nouvelles actions, qui étaient toutes des instances d'arbitrage, ce qui a porté le total des instances engagées à 44 et s'est traduit par un nombre record d'affaires en cours. Quatre de ces nouvelles instances ont été soumises à l'arbitrage du Centre en vertu des dispositions de traités relatifs à des

investissements du type de ceux mentionnés précédemment. Parmi celles-ci figurent les deux premières instances soumises à un arbitrage du Centre en vertu des Règlements du Mécanisme supplémentaire, qui sont aussi les deux premiers différends soumis à arbitrage en vertu des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain. Dans une autre affaire, une sentence a été rendue à la suite d'une instance engagée en vertu des dispositions d'un traité relatif à un investissement. Au cours de l'exercice, cinq tribunaux arbitraux ont été constitués, ce qui est aussi un record pour le Centre. En outre, le Centre a reçu plusieurs demandes invitant le Secrétaire général à nommer des arbitres en vertu de conventions d'arbitrage le désignant comme autorité de nomination des arbitres. Dans un cas, la demande n'a pas été présentée dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, mais dans le contexte de la constitution d'un comité permanent d'examen chargé d'exécuter un projet d'infrastructure, ajoutant une nouvelle dimension au rôle du Centre dans le règlement des différends.

Comme au cours des années passées, le Centre a poursuivi ses activités de recherche, de publication et de conseil dans les domaines de l'arbitrage et du droit relatif aux investissements. Son personnel a poursuivi son étude des approches contemporaines du traitement juridique des investissements étrangers. Deux numéros de *ICSID Review—Foreign Investment Law Journal* ont été publiés au cours de l'exercice, qui contenaient un commentaire sur la Convention du CIRDI. Les travaux de compilation de lois et traités sur les investissements effectués par les services du Centre ont dé-

bouché sur quatre nouveaux numéros de ses collections en plusieurs volumes de *Investment Laws of the World* et *Investment Treaties*, qui portent sur 85 traités et neuf lois relatives aux investissements. Une liste complète des traités relatifs à des investissements conclus entre 1959 et 1996 a été également publiée au cours de l'année. Les travaux consultatifs ont notamment porté sur sept lois relatives aux investissements et sur la rédaction des clauses d'arbitrage dans 10 contrats d'investissement internationaux. Le CIRDI a également continué de participer aux réunions du Groupe d'experts organisées par l'OCDE pour l'élaboration des clauses de règlement des différends du projet d'Accord multilatéral relatifs aux investissements.

En bref, le Centre a connu en 1997 une autre année très active et fructueuse, au cours de laquelle il a encore renforcé son rôle important dans la résolution de différends juridiques relatifs aux investissements étrangers et dans le développement progressif des lois régissant pareils investissements.

Ibrahim F. I. Shihata
Secrétaire général

Etats membres

Au cours de l'exercice écoulé, la Bosnie-Herzégovine a signé et ratifié la Convention et la Croatie l'a signée. Au 30 juin 1997, 141 Etats avaient signé la Convention et 127 d'entre eux l'avaient également ratifiée. La liste complète des Etats contractants et autres signataires de la Convention au 30 juin 1997 figure à l'annexe 1.

Différends soumis au Centre

Au cours de l'exercice, quinze affaires étaient en cours d'instance. On trouvera ci-dessous un rappel des principaux faits concernant ces affaires.

- 1) *American Manufacturing & Trading, Inc. c. la République du Zaïre — Affaire ARB/93/11*

5 septembre 1996 — L'expert, nommé par le Tribunal en juin 1996 pour rédiger un rapport concernant la question des dommages, présente son rapport.

12 novembre 1996 — Le Tribunal informe les parties que la procédure est close.

21 février 1997 — La sentence est rendue.

- 2) *SEDITEX Engineering Beratungsgesellschaft für die Textilindustrie m.b.H. c. le Gouvernement de Madagascar (Affaire CONC/94/11)*

19 juillet 1996 — La Commission de conciliation rédige son rapport.

- 3) *Tradex Hellas S.A. c. la République d'Albanie (Affaire ARB/94/2)*

1^{er} août 1996 — Le Demandeur présente ses Observations complémentaires sur les Objections relatives à la juridiction.

9 août 1996 — Le Défendeur présente ses Observations complémentaires sur les Objections relatives à la juridiction.

10 septembre 1996 — Le Tribunal tient une session en présence des parties à Londres.

24 décembre 1996 — Le Tribunal rend une sentence confirmant sa compétence.

- 4) *Leaf Tobacco A. Michaelides S.A. and Greek Albanian Leaf Tobacco & Co. S.A. c. la République d'Albanie (Affaire ARB/95/1)*

30 janvier 1997 — Après règlement à l'amiable du différend entre les parties, il est mis fin à l'instance sur requête des Demandeurs.

- 5) *Cable Television of Nevis, Ltd. and Cable Television of Nevis Holdings, Ltd. c. Federation of St. Kitts and Nevis (Affaire ARB/95/2)*

1^{er}-2 juillet 1996 — Le Tribunal tient une session en présence des parties à la Barbade.

13 janvier 1997 — La Sentence rejetant la compétence est rendue.

- 6) *Antoine Goetz et autres c. la République du Burundi (Affaire ARB/95/3)*

4 décembre 1996 — Le Tribunal tient sa première audience en présence des parties à Paris.

4 mars 1997 — Les Demandeurs déposent leur Mémoire.

- 7) *Compañía del Desarrollo de Santa Elena S.A. c. la République du Costa Rica (Affaire ARB/96/1)*

28 mai 1997 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. L. Yves Fortier, C.C., Q.C. (Canada), président ; M. le Professeur Elihu Lauterpacht, Q.C. (Royaume-Uni) et M. le Professeur Prosper Weil (France).

- 8) *Misima Mines Pty. Ltd. c. l'Etat indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée (Affaire ARB/96/2)*

24 décembre 1996 — Dr Gavan Griffith, Q.C. (Australie) accepte sa nomination en qualité d'Arbitre unique.

26 février 1997 — L'Arbitre unique tient une session en présence des parties à Sydney.

9 avril 1997 — Le Demandeur dépose les lignes directrices de sa demande

21 mai 1997 — Le Défendeur dépose les lignes directrices de sa défense.

10 juin 1997 — L'Arbitre unique tient une session en présence des parties à Sydney.

- 9) *Fedax N.V. c. la République du Venezuela (Affaire ARB/96/3)*

27 novembre 1996 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. le Professeur Francisco Orrego Vicuña (Chili), président ; M. Meir Heth (Israël) et M. Roberts B. Owen (Etats-Unis).

17-18 janvier 1997 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Washington, D.C.

Le Défendeur dépose un Mémoire exposant ses objections relatives à la compétence.

26 février 1997 — Le Demandeur dépose un Contre-Mémoire récusant les objections du Défendeur relatives à la compétence.

16 mai 1997 — Le Tribunal tient une session en présence des parties à Washington, D.C.

- 10) *Metalclad Corporation c. les Etats-Unis du Mexique (Affaire ARB (AF)/97/1)*

13 janvier 1997 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage en vertu des règles d'arbitrage du Mécanisme supplémentaire.

19 mai 1997 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. le Professeur Elihu Lauterpacht, Q.C. (Royaume-Uni), président ; M. Benjamin R. Civiletti (Etats-Unis d'Amérique) et M. José Luis Siqueiros (Mexique).

- 11) *Société d'investigation, de recherche et d'exploitation minière (SIREXM) c. République du Burkina Faso (Affaire ARB/97/1)*

27 janvier 1997 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

30 mai 1997 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. Aron Broches (Pays-Bas), président ; M. Séna Agbayissah (Togo) et M. le Professeur Pierre Tercier (Suisse).

- 12) *Société Kufpec (Congo) Limited c. la République du Congo (Affaire ARB/97/2)*

29 janvier 1997 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 13) *Compañía de Aguas del Aconquija S.A. et Compagnie générale des eaux c. la République argentine (Affaire ARB/97/3)*

19 février 1997 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 14) *Robert Azinian et autres c. les Etats-Unis du Mexique (Affaire ARB(AF)/97/2)*

24 mars 1997 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage en vertu des règles d'arbitrage du Mécanisme supplémentaire.

- 15) *Ceskoslovenská obchodní banka, a.s. c. la République slovaque (Affaire ARB/97/4)*

25 avril 1997 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

Listes de conciliateurs et d'arbitres

Conformément à l'article 3 de la Convention, le Centre tient une liste de conciliateurs et une liste d'arbitres. Pour chacune de ces deux listes, chaque Etat contractant peut désigner un maximum de quatre personnes et le Président du Conseil administratif peut en désigner un maximum de dix.

Au cours de l'exercice, il y a eu 49 désignations pour les deux listes, ce qui porte le nombre des personnes figurant sur ces listes à 404 au total. Les nouvelles désignations sont les suivantes :

BARHEÏN

Liste de conciliateurs — Désignations ayant pris effet le 23 septembre 1996 : MM. Ahmed E Al-Balushi, Ali Y. Al-Khayatta, Yousif Yacoob Yousif et Dr Jaffer Al-Sayegh.

Liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 23 septembre 1996 : MM. Yousif Al-Abdeen Moh'd Zaynal, Mahmood Hashim Al-Kookeji, Aref Saleh Khamis et Mohamed Ali Taleb.

COSTA RICA

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 9 janvier 1997 : M. le Professeur Thomas Buergenthal.

FRANCE

Liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 26 juillet 1996 : M. le Juge Gilbert Guillaume.

IRLANDE

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 30 mai 1997 : M^{me} Fidelma Macken et MM. Eoghan Fitzsimmons, Paul Gallagher et Ercus Stewart.

ISLANDE

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 9 août 1996 : Dr Gunnar G. Schram, et MM. Gudmundur Eiriksson et Eirikur Tomasson.

KENYA

Liste de conciliateurs — Désignations ayant pris effet le 22 juillet 1996 : MM. Dan K Ameyo, Joseph N. K. Arap Ng'ok, Peter Wanyaga Muthoka et Godfrey Kassim Owango

Liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 22 juillet 1996 : M. S. A. Wako.

NORVÈGE

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 27 août 1996 : M^{me} Else Bugge Fougner, MM. Henrik Bull, Hans Wilhelm Longva et Jens Fredrik Wilhelmsen.

PARAGUAY

Liste de conciliateurs — Désignations ayant pris effet le 11 septembre 1996 : MM. James Spalding Hellmer, Francisco Ogura Kono, Ovidio Otazu et Luis Fernando Villalba.

Publications et activités consultatives

Liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 11 septembre 1996 : MM. Gregorio Poletti, Jorge Ramirez Ramirez, Walter Villalba Zaldivar et Gabriel Martinez Zarza

ROYAUME-UNI

Liste de conciliateurs — Désignations ayant pris effet le 9 octobre 1996 : Sir Adrian Cadbury, Sir Sydney Lipworth, MM. Francis Neate et Mark Sheldon.

Liste d'arbitres — Désignations ayant pris effet le 9 octobre 1996 : M. David C. Calcutt, Lord Dervaird, M. le Professeur Robert B. Jack et M. le Professeur Elihu Lauterpacht, Q.C.

TURQUIE

Liste de conciliateurs — Désignations ayant pris effet le 9 mai 1997 : MM. Sabih Arkan, Orhan Azizoglu et Serdar Karabiyik.

Liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 9 mai 1997 : MM. Aydin Sefa Akay, Mahmut Birsal, M. le Professeur Fadlullah Cerrahoglu et M. le Professeur Haluk Günugur.

News from ICSID

Ce bulletin fournit des renseignements sur les activités du Centre et les différends en cours d'instance devant le CIRDI, il contient aussi des articles sur des questions d'actualité. Au cours de l'exercice, deux numéros de *News from ICSID* sont parus : vol. 13, n° 2 (été 1996) et Vol. 14, n° 1 (hiver 1997). Le numéro de l'été 1996 contenait un article sur la Conciliation CIRDI. Le numéro de l'hiver 1997 contenait des articles sur les Réformes institutionnelles et juridiques en Afrique et sur le pouvoir discrétionnaire dont jouissent les institutions de favoriser l'efficacité des arbitrages.

ICSID Review - Foreign Investment Law Journal

Cette revue semestrielle publie des articles sur les dispositions des législations nationales et du droit international régissant les investissements étrangers. Les vingt-deuxième (automne 1996) et vingt-troisième (printemps 1997) numéros d'*ICSID Review* sont parus au cours de l'exercice. Le numéro de l'automne 1996 contenait des articles sur la loi Helms-Burton et sur le règlement des différends relatifs aux investissements dans le secteur de l'énergie. Il contenait aussi la première partie d'un commentaire sur l'article 25 de la Convention du CIRDI, dont la deuxième partie a été publiée dans le numéro du printemps 1997. Ce numéro contenait également des articles sur le cadre juridique pour l'investissement étranger au Népal et sur l'harmonisation du droit commercial en Afrique francophone.

Investment Laws of the World

Au cours de l'exercice écoulé, le Centre a publié une nouvelle mise à jour (97-1) de la collection en dix volumes d'*Investment Laws of the World*, qui contient les textes législatifs de base de la Lituanie, des Maldives, de la Moldova, du Myanmar et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur les investissements et des suppléments sur le même sujet concernant le Maroc, le Mexique, les Philippines et l'Ukraine. Cette collection contient désormais les textes législatifs de base sur les investissements de quelque 126 pays.

Investment Treaties

Trois nouvelles mises à jour (96-3, 96-4 et 97-2) ont été publiées durant l'exercice dans la collection *Investment Treaties* en sept volumes du Centre, qui contiennent les textes de 85 traités bilatéraux relatifs aux investissements conclus par 76 pays au cours des années 1991 à 1995. Cette collection contient désormais les textes d'environ 640 traités de ce type auxquels font partie plus de 140 pays.

Autres publications

Parmi les autres ouvrages publiés par le Centre au cours de l'exercice figurait une nouvelle édition de la brochure *ICSID Cases*. Cette brochure contient un résumé de chaque affaire dont le Centre a été saisi jusqu'au 30 novembre 1996 (par exemple, date d'ouverture de l'instance, informations sur son issue, noms et nationalités des membres du tribunal) Une

nouvelle version d'*ICSID Bibliography* a également été publiée au cours de l'exercice. L'*ICSID Bibliography* contient des références aux traductions de la Convention du CIRDI en 15 langues différentes et à quelque 300 articles et livres traitant du CIRDI et de la Convention du CIRDI. Le Centre a également publié au cours de cet exercice une brochure indiquant les dates des signatures et, le cas échéant, les dates d'entrée en vigueur de près de 1.150 traités bilatéraux relatifs aux investissements, incluant aussi les publications relatives à ce type de traités.

Activités consultatives

Le Secrétariat a continué de dispenser des conseils sur l'arbitrage et les lois relatives aux investissements. Ces activités consultatives ont notamment consisté à revoir et commenter des projets de lois sur les investissements et des projets de clauses d'arbitrage de contrats d'investissement, à la demande de gouvernements et d'investisseurs étrangers. Au cours de l'exercice 97, le personnel du Secrétariat du CIRDI a donné de tels conseils pour sept projets de lois relatives à des investissements et les projets de clauses d'arbitrage de dix contrats d'investissement.

Conférences

Au cours de l'exercice 97, le Centre a coparrainé deux conférences sur l'arbitrage. Il a participé notamment au Treizième colloque conjoint CIRDI/American Arbitration Association/Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale sur l'arbitrage international, qui s'est tenu le 15 novembre 1996 à New York. A ce colloque, qui était consacré à la question de l'autonomie des parties à un arbitrage international, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les faits récents concernant le CIRDI.

Le Centre a également coparrainé avec l'Association of Arbitrators (Afrique australe), la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale et la London Court of International Arbitration une conférence sur le Règlement des différends relatifs au commerce et aux investissements internationaux en Afrique. A cette conférence, qui s'est tenue du 6 au 8 mars 1997 à Johannesburg, le Secrétaire général a présenté un discours liminaire sur la réforme institutionnelle et juridique en Afrique. Il a également présenté un rapport sur le CIRDI et l'Afrique.

Au cours de l'exercice 97, le Secrétariat a participé à trois réunions du Groupe d'Experts assemblées par l'Organisation pour la coopération et le développement économique pour l'élaboration des clauses de règlement des différends du projet d'accord multilatéral relatif aux investissements. Le Secrétariat a aussi participé à la Cinquième réunion du Groupe de travail sur les investissements de la Zone de libre-échange des Amériques. Au cours de l'une des séances de cette réunion, qui s'est tenue à San José les 2 et 3 septembre 1996, le

Secrétariat du CIRDI a présenté un rapport sur le CIRDI et les Amériques.

Le Secrétariat a également participé à une réunion sur le financement des Tribunaux internationaux et des Instances de règlement des différends et l'accès à ces tribunaux et instances, qui s'est tenue à Londres les 31 janvier et 1er février 1997. Cette réunion a été organisée par le Programme on International Law and Sustainable Development de la Foundation for International Environmental Law and Development et le Center on International Cooperation de l'Université de New York.

A la 91^e Assemblée annuelle de l'American Society of International Law, tenue à Washington, D.C. du 9 au 12 avril 1997, le Secrétariat a présenté un article sur le Cadre juridique international régissant les investissements. Le Secrétariat a aussi participé à la XIV^e Conférence interaméricaine sur l'arbitrage commercial, tenue à Rio de Janeiro du 10 au 13 mai 1997 avec un exposé sur les mécanismes de l'arbitrage du CIRDI. Il a également présenté un rapport sur le CIRDI et les nouveaux instrument d'investissement à la Réunion intergouvernementale d'experts sur les accords internationaux en vigueur concernant les investissements et l'étendue de leur développement, tenue à Genève du 28 au 30 mai 1997, sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Secrétaire général a présenté un rapport sur le règlement des différends au Cinquième Forum économique de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est tenu à Prague du 11 au 13 juin 1997.

Trentième session annuelle du Conseil administratif

La Trentième session annuelle du Conseil administratif s'est tenue du 1^{er} au 3 octobre 1996 à Washington, à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale.

A cette session, le Conseil a examiné un rapport du Secrétaire général sur les événements récents intéressant le CIRDI et approuvé le Rapport annuel 1996 sur les activités du Centre et son budget pour l'exercice 97. Les Résolutions adoptées lors de cette session figurent à l'annexe 2.

Finances

Les états financiers du CIRDI pour l'exercice 97 sont présentés à l'annexe 3.

Les dépenses administratives du CIRDI ont été, cette année encore, entièrement financées par la Banque mondiale, en vertu du Mémoire sur les arrangements administratifs conclu entre la Banque et le CIRDI en février 1967, et par les recettes provenant de la vente de publications.

Il n'a donc pas été nécessaire de faire supporter un excédent de dépenses aux Etats contractants en application de l'article 17 de la Convention.

Les dépenses du CIRDI liées aux procédures d'arbitrage en instance sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre.

Annexes

Pages

- 15** 1. Liste des Etats contractants et signataires de la Convention
 - 18** 2. Résolutions du Conseil administratif
 - 19** 3. Rapport et états financiers
 - 22** 4. Publications du CIRDI
-

Annex I

Liste des Etats contractants et signataires de la Convention

(au 30 juin 1997)

Les 141 Etats qui figurent sur la liste ci-après ont signé la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Les noms des 127 Etats qui ont déposé leurs instruments de ratification figurent en caractères gras et les dates de dépôt et d'accession au statut d'Etat contractant par l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne chacun d'eux sont également indiquées.

Etat	Signature	Dépôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
Afghanistan	30 sept. 1966	25 juin 1968	25 juill. 1968
Albanie	15 oct. 1991	15 oct. 1991	14 nov. 1991
Algérie	17 avr. 1995	21 fév. 1996	22 mars 1996
Allemagne	27 janv. 1966	18 avr. 1969	18 mai 1969
Arabie saoudite	28 sept. 1979	8 mai 1980	7 juin 1980
Argentine	21 mai 1991	19 oct. 1994	18 nov. 1994
Arménie	16 sept. 1992	16 sept. 1992	16 oct. 1992
Australie	24 mars 1975	2 mai 1991	1 ^{er} juin 1991
Autriche	17 mai 1966	25 mai 1971	24 juin 1971
Azerbaïdjan	18 sept. 1992	18 sept. 1992	18 oct. 1992
Bahamas	19 oct. 1995	19 oct. 1995	18 nov. 1995
Bahreïn	22 sept. 1995	14 févr. 1996	15 mars 1996
Bangladesh	20 nov. 1979	27 mars 1980	26 avr. 1980
Barbade	13 mai 1981	1 ^{er} nov. 1983	1 ^{er} déc. 1983
Bélarus	10 juill. 1992	10 juill. 1992	9 août 1992
Belgique	15 déc. 1965	27 août 1970	26 sept. 1970
Belize	19 déc. 1986		
Bénin	10 sept. 1965	6 sept. 1966	14 oct. 1966
Bolivie	3 mai 1991	23 juin 1995	23 juill. 1995
Bosnie-Herzégovine	25 avril 1997	14 mai 1997	13 juin 1997
Botswana	15 janv. 1970	15 janv. 1970	14 févr. 1970
Burkina Faso	16 sept. 1965	29 août 1966	14 oct. 1966
Burundi	17 févr. 1967	5 nov. 1969	5 déc. 1969
Cambodge	5 nov. 1993		
Cameroun	23 sept. 1965	3 janv. 1967	2 févr. 1967
Chili	25 janv. 1991	24 sept. 1991	24 oct. 1991
Chine	9 févr. 1990	7 janv. 1993	6 févr. 1993
Chypre	9 mars 1966	25 nov. 1966	25 déc. 1966
Colombie	18 mai 1993		
Comores	26 sept. 1978	7 nov. 1978	7 déc. 1978
Congo	27 déc. 1965	23 juin 1966	14 oct. 1966
Congo, Rép. dém. du	29 oct. 1968	29 avr. 1970	29 mai 1970
Corée, Rép. de	18 avr. 1966	21 févr. 1967	23 mars 1967
Costa Rica	29 sept. 1981	27 avril 1993	27 mai 1993
Côte d'Ivoire	30 juin 1965	16 févr. 1966	14 oct. 1966
Croatie	16 juin 1997		
Danemark	11 oct. 1965	24 avr. 1968	24 mai 1968
Egypte, Rép. arabe d'	11 févr. 1972	3 mai 1972	2 juin 1972
El Salvador	9 juin 1982	6 mars 1984	5 avr. 1984
Emirats arabes unis	23 déc. 1981	23 déc. 1981	22 janv. 1982
Equateur	15 janv. 1986	15 janv. 1986	14 févr. 1986
Espagne	21 mars 1994	18 août 1994	17 sept. 1994
Estonie	23 juin 1992	23 juin 1992	23 juill. 1992
Etats-Unis d'Amérique	27 août 1965	10 juin 1966	14 oct. 1966
Ethiopie	21 sept. 1965		
Fédération de Russie	16 juin 1992		
Fidji	1 ^{er} juill. 1977	11 août 1977	10 sept. 1977
Finlande	14 juill. 1967	9 janv. 1969	8 févr. 1969
France	22 déc. 1965	21 août 1967	20 sept. 1967
Gabon	21 sept. 1965	4 avr. 1966	14 oct. 1966

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification		Entrée en vigueur de la Convention	
Gambie	1 ^{er}	oct.	1974	27	déc.	1974	26 janv. 1975
Géorgie	7	août	1992	7	août	1992	6 sept. 1992
Ghana	26	nov.	1965	13	juill.	1966	14 oct. 1966
Grèce	16	mars	1966	21	avr.	1969	21 mai 1969
Grenade	24	mai	1991	24	mai	1991	23 juin 1991
Guatemala	9	nov.	1995				
Guinée	27	août	1968	4	nov.	1968	4 déc. 1968
Guinée-Bissau	4	sept.	1991				
Guyana	3	juill.	1969	11	juill.	1969	10 août 1969
Haiti	30	janv.	1985				
Honduras	28	mai	1986	14	févr.	1989	16 mars 1989
Hongrie	1 ^{er}	oct.	1986	4	févr.	1987	6 mars 1987
Iles Salomon	12	nov.	1979	8	sept.	1981	8 oct. 1981
Indonésie	16	févr.	1968	28	sept.	1968	28 oct. 1968
Irlande	30	août	1966	7	avr.	1981	7 mai 1981
Islande	25	juill.	1966	25	juill.	1966	14 oct. 1966
Israël	16	juin	1980	22	juin	1983	22 juill. 1983
Italie	18	nov.	1965	29	mars	1971	28 avr. 1971
Jamaïque	23	juin	1965	9	sept.	1966	14 oct. 1966
Japon	23	sept.	1965	17	août	1967	16 sept. 1967
Jordanie	14	juill.	1972	30	oct.	1972	29 nov. 1972
Kazakhstan	23	juill.	1992				
Kenya	24	mai	1966	3	janv.	1967	2 févr. 1967
Koweït	9	févr.	1978	2	févr.	1979	4 mars 1979
Lesotho	19	sept.	1968	8	juill.	1969	7 août 1969
Libéria	3	sept.	1965	16	juin	1970	16 juill. 1970
Lituanie	6	juill.	1992	6	juill.	1992	5 août 1992
Luxembourg	28	sept.	1965	30	juill.	1970	29 août 1970
Madagascar	1 ^{er}	juin	1966	6	sept.	1966	14 oct. 1966
Malaisie	22	oct.	1965	8	août	1966	14 oct. 1966
Malawi	9	juin	1966	23	août	1966	14 oct. 1966
Mali	9	avr.	1976	3	janv.	1978	2 févr. 1978
Maroc	11	oct.	1965	11	mai	1967	10 juin 1967
Maurice	2	juin	1969	2	juin	1969	2 juill. 1969
Mauritanie	30	juill.	1965	11	janv.	1966	14 oct. 1966
Micronésie	24	juin	1993	24	juin	1993	24 juill. 1993
Moldova	12	août	1992				
Mongolie	14	juin	1991	14	juin	1991	14 juill. 1991
Mozambique	4	avr.	1995	7	juin	1995	7 juill. 1995
Népal	28	sept.	1965	7	janv.	1969	6 févr. 1969
Nicaragua	4	févr.	1994	20	mars	1995	19 avril 1995
Niger	23	août	1965	14	nov.	1966	14 déc. 1966
Nigéria	13	juill.	1965	23	août	1965	14 oct. 1966
Norvège	24	juin	1966	16	août	1967	15 sept. 1967
Nouvelle-Zélande	2	sept.	1970	2	avr.	1980	2 mai 1980
Oman	5	mai	1995	24	juill.	1995	23 août 1995
Ouganda	7	juin	1966	7	juin	1966	14 oct. 1966
Ouzbékistan	17	mars	1994	26	juil 1	1995	25 août 1995
Pakistan	6	juill.	1965	15	sept.	1966	15 oct. 1966
Panama	22	nov.	1995	8	avr.	1996	6 mai 1996
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20	oct.	1978	20	oct.	1978	19 nov. 1978
Paraguay	27	juill.	1981	7	janv.	1983	6 fév. 1983
Pays-Bas	25	mai	1966	14	sept.	1966	14 oct. 1966
Pérou	4	sept.	1991	9	août	1993	8 sept. 1993
Philippines	26	sept.	1978	17	nov.	1978	17 déc. 1978
Portugal	4	août	1983	2	juill.	1984	1 ^{er} août 1984
République centrafricaine	26	août	1965	23	févr.	1966	14 oct. 1966
République kirghize	9	juin	1995				
République slovaque	27	sept.	1993	27	mai	1994	26 juin 1994
République tchèque	23	mars	1993	23	mars	1993	22 avril 1993

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification			Entrée en vigueur de la Convention		
Roumanie	6	sept.	1974	12	sept.	1975	12	oct.	1975
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	26	mai	1965	19	déc.	1966	18	janv.	1967
Rwanda	21	avril	1978	15	oct.	1979	14	nov.	1979
Saint-Kitts-et-Nevis	14	oct.	1994	4	août	1995	3	sept.	1995
Sainte Lucie	4	juin	1984	4	juin	1984	4	juill.	1984
Samoa-Occidental	3	févr.	1978	25	avril	1978	25	mai	1978
Sénégal	26	sept.	1966	21	avril	1967	21	mai	1967
Seychelles	16	févr.	1978	20	mars	1978	19	avr.	1978
Sierra Leone	27	sept.	1965	2	août	1966	14	oct.	1966
Singapour	2	févr.	1968	14	oct.	1968	13	nov.	1968
Slovénie	7	mars	1994	7	mars	1994	6	avril	1994
Somalie	27	sept.	1965	29	févr.	1968	30	mars	1968
Soudan	15	mars	1967	9	avril	1973	9	mai	1973
Sri Lanka	30	août	1967	12	oct.	1967	11	nov.	1967
Suède	25	sept.	1965	29	déc.	1966	28	janv.	1967
Suisse	22	sept.	1967	15	mai	1968	14	juin	1968
Swaziland	3	nov.	1970	14	juin	1971	14	juill.	1971
Tanzanie	10	janv.	1992	18	mai	1992	17	juin	1992
Tchad	12	mai	1966	29	août	1966	14	oct.	1966
Thaïlande	6	déc.	1985						
Togo	24	janv.	1966	11	août	1967	10	sept.	1967
Tonga	1er	mai	1989	21	mars	1990	20	avr.	1990
Trinité-et-Tobago	5	oct.	1966	3	janv.	1967	2	févr.	1967
Tunisie	5	mai	1965	22	juin	1966	14	oct.	1966
Turkménistan	26	sept.	1992	26	sept.	1992	26	oct.	1992
Turquie	24	juin	1987	3	mars	1989	2	avr.	1989
Uruguay	28	mai	1992						
Venezuela	18	août	1993	2	mai	1995	1 ^{er}	juin	1995
[Rép. soc. féd. de la Yougoslavie	21	mars	1967	21	mars	1967	20	avr.	1967]
Zambie	17	juin	1970	17	juin	1970	17	juill.	1970
Zimbabwe	25	mars	1991	20	mai	1994	19	juin	1994

Annexe 2**Résolutions du Conseil administratif**

A sa Trentième session annuelle du 1^{er} au 3 octobre 1996, le Conseil administratif a adopté les résolutions suivantes :

AC(30)/RES/84 - Approbation du Rapport annuel

Le Conseil administratif

DECIDE

D'approuver le Rapport annuel 1996 sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au Document AC/96/3.

AC(30)/RES/85 - Adoption du budget pour l'exercice 97

Le Conseil administratif

DECIDE

D'adopter, pour la période allant du 1^{er} juillet 1996 au 30 juin 1997, le budget figurant au paragraphe 2 du Document AC/96/2.

Annexe 3

Rapport et états financiers

Montants exprimés en dollars des Etats-Unis

Composition des actifs nets relatifs aux instances CIRDI

	Pour l'exercice clos le 30 juin	
	1997	1996
Avoirs en caisse et placements	\$ 199.804	\$ 139.444
Fonds disponibles pour les procédures d'arbitrage		
Acomptes versés au Centre par des parties	177.938	119.926
à des procédures d'arbitrage		
Revenu des placements payables à des	21.866	19.518
parties à des procédures d'arbitrage		
Total des fonds disponibles pour	199.804	139.444
les procédures d'arbitrage		
Actifs nets	\$ —	\$ —

Etat des activités

	Pour l'exercice clos le 30 juin	
	1997	1996
Appui financier et recettes		
Contributions en nature (Note 2)	\$ 883.548	\$ 867.334
Vente de publications et droits d'enregistrement	24.804	10.179
Recettes perçues auprès des parties		
à des procédures d'arbitrage (Note 2)	245.613	313.655
Total appui financier et recettes	1.153.965	1.191.168
Dépenses		
Coût des services fournis par		
la Banque (Notes 2 et 3)	908.352	877.513
Frais afférents aux procédures d'arbitrage	245.613	313.655
Total dépenses	\$ 1.153.965	\$ 1.191.168
Variation des actifs nets	\$ —	\$ —

Variations des avoirs en caisse et placements des instances CIRDI

	Pour l'exercice clos le 30 juin	
	1997	1996
Avoirs en caisse et placements au début de l'exercice	\$ 139.444	\$ 114.777
Acomptes versés au Centre par des parties	313.000	335.000
à des procédures d'arbitrage		
Revenu des placements	7.843	7.416
Décaissements effectués par le Centre pour	(245.613)	(313.655)
financer les honoraires et les dépenses au		
titre de procédures d'arbitrage		
Acomptes et revenus des placements	(14.870)	(4.094)
correspondants restitués aux parties		
à l'issue de procédures d'arbitrage		
Avoirs en caisse et placements à la fin de l'exercice	\$ 199.804	\$ 139.444

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

(suite)

Annexe 3 (suite)**Notes relatives aux états financiers**

30 juin 1997 et 30 juin 1996

Note 1 — Organisation

Le 14 octobre 1966, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (le Centre) ont signé un Mémorandum établissant des arrangements administratifs (le Mémorandum) aux termes desquels, à moins que le Centre ne se fasse rembourser les honoraires et les frais des membres des commissions de conciliation, des tribunaux arbitraux et des comités ad hoc par les parties aux procédures, la Banque fournira au Centre les services, locaux et matériels décrits dans les Notes 2 et 3.

Note 2 — Rappel des règles générales de comptabilité

Base de la comptabilité: Les états financiers ont été préparés conformément à des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis et aux Normes comptables internationales, et conformément au Mémorandum.

Présentation des États financiers: À compter du 30 juin 1996, le Centre a commencé à appliquer les normes de préparation des états financiers énoncées dans la Norme 117 des Normes comptables du Financial Accounting Standards Board (FASB), intitulée « *Financial Statements of Not-For-Profit Organizations* » (SFAS No 117). Le 1er juillet 1996, le Centre a adopté une nouvelle méthode de comptabilisation des contributions reçues de la Banque, définie dans la Norme 116 des Normes comptables du FASB, intitulée « *Accounting for Contributions Received and Contributions Made* » (SFAS No 116). L'application de la Norme 116 du FASB s'est traduite par l'adoption d'un Etat des activités faisant apparaître des transactions non monétaires liées à la valeur de services fournis par la Banque qui ont été identifiés comme directement liés au Centre. L'application de cette norme n'a entraîné aucune modification des actifs nets, mais certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés selon la nouvelle présentation.

Valeur des services fournis par la Banque et des contributions en nature: La valeur des services fournis par la Banque est déterminée sur la base de la valeur vénale de ces services et est comptabilisée au poste « Contributions en nature ».

Annexe 3 (suite)

La Banque fournit les installations et services suivants au Centre :

- (1) les services de membres du personnel et de consultants ; et
- (2) d'autres services administratifs et facilités tels que déplacements, communications, bureaux, mobilier, équipement, fournitures et impression.

Constatation des produits des procédures d'arbitrage: Le Centre n'a pas de ressources propres. Les dépenses qu'il encourt du fait des procédures d'arbitrage sont imputées aux parties, conformément à ses Règlements administratifs et financiers. Aux termes de ces Règlements, le Secrétaire général demande aux parties de verser d'avance un dépôt au Centre pour couvrir ces dépenses. En conséquence, le Centre donne acte des recettes ainsi réalisées durant l'exercice, ainsi que des dépenses liées aux procédures d'arbitrage. Si, après une telle procédure, un excédent de caisse est constaté, cet excédent est remboursé aux parties en proportion des montants avancés au Centre.

Note 3 — Valeur des services fournis par la banque

La valeur des services fournis par la Banque, diminuée de la vente de publications et des droits d'enregistrement du Centre, se présente comme suit :

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>1997</i>	<i>1996</i>
Services du personnel (y compris les bénéfiques)	\$ 654. 988	\$ 599. 877
Services administratifs et installations		
Déplacements	29. 941	23. 748
Services contractuels	94. 633	105. 236
Aménagement de bureaux	91. 770	91. 770
Autres	37. 020	56. 882
Total des services	908. 352	877. 513
Moins : Vente de publications et droits d'enregistrement	24. 804	10. 179
Total des contributions en nature	<u>\$ 883. 548</u>	<u>\$ 867. 334</u>

Annexe 4**Publications du CIRDI**

(Publications pouvant être obtenues gratuitement du Centre, sauf indication contraire)

Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats et Rapport des Administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Doc. CIRDI/2 (anglais, espagnol et français)

Liste des Etats contractants et signataires de la Convention, Doc. CIRDI/3 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français)

CIRDI, Règlements, Doc. CIRDI/4/Rév.1 (mai 1975), contient les textes des Règlements du Centre entrés en vigueur du 1er janvier 1968 au 26 septembre 1984 (anglais, espagnol et français)

Clauses modèles du CIRDI, Doc. CIRDI/5/Rév.2) (1^{er} février 1993) (anglais, espagnol et français)

Liste des Etats contractants et des mesures prises par eux aux fins d'application de la Convention, Doc. CIRDI/8 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français)

Liste des Conciliateurs et Arbitres, Doc. CIRDI/10 (mises à jour périodiques) (anglais)

Mécanisme supplémentaire pour l'administration de procédures de conciliation, d'arbitrage et de constatation des faits ; Doc. CIRDI/11 (juin 1979) (anglais, espagnol et français)

Bibliographie concernant le CIRDI, Doc. CIRDI/13/Rév.4 (15 avril 1997) (anglais)

CIRDI — Documents de base, Doc. CIRDI/15 (janvier 1985) (contient les textes des Règlements en vigueur depuis le 26 septembre 1984 et le texte de la Convention du CIRDI (anglais, espagnol et français)

Affaires soumises au CIRDI, Doc. CIRDI/16/Rév.5 (30 novembre 1996) (anglais)

Bilateral Investment Treaties 1959-1996: Chronological and Country Data Bibliography, Doc. ICSID/17 (May 30, 1997)

Rapport annuel du CIRDI (1967 -) (anglais, espagnol et français)

News from ICSID (semestriel) (anglais)

Vers une dépolitisation plus poussée des différends relatifs aux investissements : la contribution du CIRDI et de l'AMGI par Ibrahim F. I. Shihata (janvier 1992) (anglais et espagnol)

Annexe 4 (suite)

Documents concernant l'origine et la formulation de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats (1967) (anglais, espagnol et français) (en vente au Centre au prix de 40 dollars)

Investment Laws of the World (dix volumes à feuillets mobiles) et Investment Treaties (six volumes à feuillets mobiles) (on peut obtenir ces deux collections en s'adressant à Oceana Publications, Inc., 75 Main Street, Dobbs Ferry, N.Y. 10522 (Etats-Unis), au prix de 1.500 dollars pour les deux ou de 950 dollars pour les dix volumes d'Investment Laws, et de 595 dollars pour les six volumes d'Investment Treaties)

ICSID Review — Foreign Investment Law Journal (publication semestrielle) (disponible par abonnement, au prix de 57 dollars par an pour les demandeurs domiciliés dans les pays de l'OCDE, et 28.50 dollars pour les autres, plus frais d'envoi ; s'adresser à : Journals Publishing Division, The Johns Hopkins University Press, 2715 North Charles Street, Baltimore, Maryland 21218-4319, Etats-Unis)

Bilateral Investment Treaties par Rudolf Dolzer et Margrete Stevens (Martinus Nijhoff Publishers, 1995) (124 dollars).

CIRDI

1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-1234
Facsimilé: (202) 522-2615